

**DÉLIBÉRATION n° 2014/10/28-10**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 28 octobre 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Éducation,

**Vu** les statuts d'Aix-Marseille Université,

**Vu** l'avis du conseil de gestion du SCASC en date du 13 juin 2014 portant sur l'objet de la présente délibération,

**Vu** l'avis favorable du comité technique en date du 16 septembre 2014 portant sur l'objet de la présente délibération,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Bons d'achat «arrivée d'un enfant»**

Le conseil d'administration approuve la mise en place de bons d'achat d'une valeur de 50 euros pour l'arrivée d'un enfant (naissances et adoptions des enfants âgés de 1 an maximum). Cette action ne sera pas soumise à condition de ressources pour les agents demandeurs.

**Cette délibération est adoptée par 24 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.**

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 28 octobre 2014



Yvon BERLAND

Président de l'Université d'Aix-Marseille

